

MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir

19220 ST JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97

St-julien.mairie@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 30 JUIN 2021

Date de la convocation : 23 juin 2021.

Présents : Mme Martine LAVERGNE, Maire ;

Mmes DUCATEL, Annick, DELBOS, Maryline, DA FONSECA, Isabelle, MOREAU, Sophie et Mrs COMBE, Emmanuel, ALIX, Jean-Yves, FORTTET, Victor, GIRE, Pierre, JALADIS, Gaëtan, MASQUILIER, Didier, Adjoints et conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr ALIX, Jean-Yves

Madame Martine LAVERGNE, présidente de la réunion, ouvre la séance à 20 heures 30, par l'appel des élus.

Elle précise qu'un classeur contenant les comptes rendus des réunions du conseil municipal a été fait depuis le début de l'année et est à la disposition de tous pour paraphes et observations le cas échéant.

Elle ajoute que le procès-verbal de conseil municipal doit être signé et approuvé par l'ensemble des conseillers présents à la séance ou faire mention « de la cause qui les a empêchés de signer » (article L. 2121-23 du CGCT). Depuis plusieurs années seul un compte rendu était établi récapitulant les délibérations et les débats. Dorénavant un CR et un procès verbal seront rédigés.

Au moment de commencer les débats avec la première délibération inscrite à l'ordre du jour :

Pierre GIRE : refuse que l'on commence à délibérer sur l'ordre du jour. Il refuse de commencer sans avoir signé le PV du dernier conseil municipal. « Où est le dernier PV ? Je suis désolé le PV c'est une obligation »

Martine LAVERGNE : « il n'y en a pas puisque tout a été inscrit dans le compte rendu »

Pierre GIRE : « où est ce procès verbal ? »

Martine LAVERGNE : « il est à la suite des délibérations »

Pierre GIRE : « Alors s'il est à la suite des délibérations on doit le signer aussi »

Martine LAVERGNE : « vous pouvez il est là à votre disposition à l'entrée de la salle »

Pierre GIRE : « je veux le voir »

Sophie MOREAU : « J'ai vu Mr Rodolphe MAILLES..... »

Pierre GIRE : « Depuis un an rien de signé. »

Martine LAVERGNE : « Nous n'établissions pas de PV tout était dans le CR. Ceux de l'année 2020 sont à votre disposition à la mairie. »

Pierre GIRE : « Où est le PV de la dernière séance ? On doit le signer. C'est Annick qui l'a fait où est ce PV ? On doit le signer »

Martine LAVERGNE : « tu peux il est là » (sous entendu : dans la salle)

Pierre GIRE : « Je le signerai si je veux par contre il est facile de faire un compte rendu en ne reprenant pas ce qui a été dit exactement à la réunion »

« Je n'admets pas les diffamations sur le CR et les propos déformés qui arrangent beaucoup de gens. Il n'y a pas tout sur le PV. »

Annick DUCATEL : « tu es en train de m'insulter Pierre. Tu es en train de dire que je ne fais pas mon travail. »

Pierre GIRE : « oui il n'y a pas tout sur ton PV comment ça se fait ? »

Secrétaire de séance : « allez doucement je n'arrive pas à tout noter »

Annick DUCATEL : « qu'est ce que j'ai oublié ? »

Pierre GIRE : « Oui on va commencer par moi je n'ai jamais dit que j'allais faire travailler Dawyd KARMANOU le week end où c'est que vous avez entendu ça »

Martine LAVERGNE : « tu nous a proposé Dawyd KARMANOU pour passer l'épaveuse le samedi »
Pierre GIRE : « ce n'est pas pareil »
Martine LAVERGNE : « un samedi que nous étions à la station d'épuration , nous avons demandé à Michel PANTENNE de venir tu as dit que ce n'était pas normal et que nous devons lui payer ses heures pour le temps passé»
Pierre GIRE : « pour un employé de commune c'est normal »
Annick DUCATEL : « Là tu as dit : « il y a KARMANOU qui serait disponible»
Pierre GIRE : « KARMANOU s'est proposé car vous aviez un cantonnier qui était absent et c'était pour dégager le chemin des OULES pour vous rendre service il m'a dit « vous avez réunion ce soir » il se propose de passer l'épaveuse deux samedis ;
Vous avez répondu non il y a trop d'heures par contre ce n'est pas ce qu'il y a de marqué là
C'est pas la même chose »
Annick DUCATEL : « tu nous as dit effectivement que KARMANOU peut travailler le samedi maintenant si tu contestes tout ce que j'ai écrit tu me le dis »
Pierre GIRE : « mais moi je ne signerai pas »
Annick DUCATEL : « Il n' ya aucun problème mais moi je ne signerai pas le CR tel que vous voulez le modifier c'est clair »
« J'avais conscience d'avoir pris toutes les notes possibles maintenant si vous estimez que je n'ai pas fait mon travail vous me le dites maintenant »
Pierre GIRE : « Ben oui justement il y a le cahier pour ça on ne signera pas et c'est tout »
Victor FOURTET : « le dimanche des élections je t'ai fait part ce qui est dommage c'est que ce n'est qu'un manque de communication malheureusement il aurait fallu le communiquer avant de le rendre public »
Martine LAVERGNE : « vous le recevez. Je l'ai envoyé à tous les conseillers »
Pierre GIRE : « Vous ne l'avez pas envoyé / tu as envoyé un mot d'excuse »
Martine LAVERGNE : « on l'a peut être envoyé le lendemain »
Pierre GIRE : « Il était affiché partout »
Martine LAVERGNE : intervient au sujet des mails qu'elle a reçu de Pierre GIRE, Sophie MOREAU et Victor FOURTET.
Pierre GIRE : « moi mon mail je..... »
Pierre GIRE : « Il est juste mon mail »
Martine LAVERGNE : « Entre les critiques et les donneurs de leçons concernant les mises en non valeur, je travaillais au trésor public et je sais comment ça marche »
Sophie MOREAU : « Rodolphe MAILLES m'a dit qu'à Argentat c'était d'usage de ne pas nommer les gens »
Martine LAVERGNE : « Argentat est libre de faire ce qu'ils veulent. J'ai appelé la direction des finances j'ai eu le trésorier qui m'a dit que j'étais obligée de nommer les gens car c'est de l'argent public les administrés ont le droit de savoir je suis désolée je ne suis pas en faute »
Pierre GIRE : « oui mais sauf que si »
« entre ce que tu as droit de faire et.... »
Martine LAVERGNE : « Je vous précise que : » (NDR elle lit un article du CGCT) « L'identité d'une personne élue ou administrée peut être mentionnée lors des débats et délibérations du conseil afin d'assurer l'information des élus municipaux et l'exécution des délibérations »
« Je dois nommer les gens je suis désolée »
Isabelle DA FONSECA : « : cela a choqué la population » ; « que des noms soient cités je vous assure que nous on a eu »
Gaëtan JALADIS : « si les administrés avaient été présents tout le monde l'aurait su »
Isabelle DA FONSECA : « oui mais je vous le dit c'est le retour qu'on a eu »
« Vous on ne vous a rien dit mais je peux vous dire que les gens ont été choqués qu'on ait cité des noms »
Martine LAVERGNE : « Pour ma part je n'ai eu aucun retour des administrés et c'est légal. J'ai vu avec le trésorier d'Argentat qui a été très surpris de telles questions de la part d'une commune »
Pierre GIRE : « que ce soit légal de toute façon il y a la façon de la forme »
Sophie MOREAU : « dans ce cas là pourquoi Argentat ne le fait pas dans le compte rendu »
Pierre GIRE : « qui est d'accord sur le dernier CR »
Pierre GIRE : « le PV reste à la mairie le CR est public »
(NDR : le PV est à la disposition de toute personne qui désire en prendre connaissance et elle peut le diffuser sous sa responsabilité -Article L2121-26 du CGCT-)

Victor FOURTET : « à titre perso si je me retrouve endetté avec un enfant à l'école personnellement je n'ai pas envie de voir mon nom »

Martine LAVERGNE : « je rappelle que c'est légal, le contribuable a le droit de savoir »

Victor FOURTET : « c'est légal oui mais »

Pierre GIRE : « question à Maryline : tu es adjointe pourquoi tu dis que l'on peut ne pas être au courant de tout »

Maryline DELBOS : « je travaille donc j'accepte de ne pas être au courant de tout je ne suis pas à la mairie 24h sur 24h »

« Quand on me pose une question dont je n'ai pas la réponse je me renseigne et réponds après. »

Pierre GIRE : « pour un adjoint c'est normal »

Pierre GIRE : « j'en ai assez entendu pour ce soir je vais m'arrêter là. Prendre les gens pour des cons ... »

Pierre GIRE quitte la réunion

Victor FOURTET : « c'est dommage d'en arriver là »

Sophie MOREAU : « je suis déçue aussi qu'on ait pas eu de discussion »

Martine LAVERGNE : « Désolée mais je t'ai convoquée pour que l'on discute et que je t'explique la procédure des non valeurs »

Sophie MOREAU : « concernant les PV et CR on en a pas discuté – on n'a pas signé les PV »

Martine LAVERGNE : « Effectivement il n'y avait que les comptes rendus et depuis 2020 rien n'était signé. J'en ai assez de recevoir des mails de critiques. Si quelque chose ne va pas je préfère que l'on vienne me le dire en face. A force de recevoir des mails c'est limite du harcèlement, on me traite d'incapable.

A partir d'aujourd'hui les registres sont à la mairie pour signature et à chaque début de C.M. à venir vous signerez ou pas le PV de la réunion précédente. »

Isabelle DA FONSECA : « on n'a pas dit ça on n'a pas dit que tu étais incapable »

Sophie MOREAU : « non on veut faire évoluer les choses – je ne tolère pas que tu dises que je fais du harcèlement. »

Martine LAVERGNE : fait à nouveau l'appel – **tous présents sauf Pierre GIRE**

1/ - VOTE DES SUBVENTIONS :

Pour le versement de ces subventions, il est demandé à chaque organisme de nous fournir ses documents comptables ; en cas de non présentation, la subvention n'est pas versée. Cela a été le cas en 2020 pour l'Amicale des sapeurs pompiers de St Privat et les Jeunes Agriculteurs.

Pour 2021 : sommes allouées :

Liste habituelle :

Amicale des sapeurs pompiers de St Privat : 100€ (Annick DUCATEL et Didier MASQUELIER : « s'ils donnent leur compte »)

Amis de St Pierre sur Maronne : 100€

Carrefour de l'Amitié : 100€

Cavaliers de la Xaintrie SAGI'RANCH : 100€

Pétanque Xaintricoise : 100€

Comité des fêtes St Julien : JY ALIX : « divisé par deux ; ils n'ont rien fait. L'année prochaine on pourra mettre 200€. Cette année on donne l'argent à une autre association » ; Victor FOURTET : « Pourquoi ? Les autres c'est pareil » ; Didier MASQUELIER : « Pourquoi en plus ils vont faire une action » Annick DUCATEL : « Qui est pour 200€ ? » elle fait l'appel de chaque élu : Sophie MOREAU s'abstient ; ALIX JY, Annick DUCATEL, Martine LAVERGNE : 100€ ; tous les autres : 200€

A la majorité donc : 200€

FNACA St Julien : 150€ (Didier MASQUELIER : « cette année ils ont fait le repas »)

Familles Rurales : 200€ (Didier MASQUELIER : « cela me gêne pour les associations de St Julien on a quelque chose à dire alors que pour des associations de St PRIVAT on ne dit rien » Martine LAVERGNE : « familles rurales c'est le canton »)

AFMROC (Ass. Des Maladies Rares et Orphelines du Massif Central) : 150€

Société Chasse St Julien : Didier MASQUELIER : « Qu'est-ce qu'ils ont fait ? On leur demande de chasser dans le Quinsac car le gibier mange les jeunes pousses. C'est toujours sur le pourtour. L'ONF demande des actions de chasse sur les plantations en cours. Ils ne font rien. Ils nous ont répondu que nous étions des imbéciles et que nous ne savions pas chasser. »

Passage au vote : Didier MASQUELIER et JY ALIX divisé par deux – les autres 200€ -

A la majorité donc : 200€

Jeunes Agriculteurs : 150€ (pas de compte pas d'argent ; Victor FOURTET : « je vais m'en occuper »)

AEX : Annick DUCATEL : « divisé par deux rien en 2020 » : à l'unanimité : 75€

APAXB (Ass. Patrimoine Animation Xaintrie Blanche) : Annick DUCATEL : « divisé par deux rien en 2020 » ; Sophie MOREAU : je maintiens je ne vois pourquoi on diviserait certains et pas d'autres » ; Isabelle DAFONSECA : « il y a eu une sortie samedi pour aller visiter... » ;

Annick DUCATEL : « cela m'étonnerait car je n'ai rien reçu en temps que membre » :

A la majorité : 100€

SPRX (Les Comètes Saint Privat-Pleaux-Xaintrie-Rugby) : 100€

Liste complémentaire :

Diverses associations on fait une demande de subvention :

Association Parents d'Elèves Ecole St Julien ; Association au Fil des Aidants ; Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Tulle ; ASSOC SOS Violences Conjugales ; APAJH Corrèze ; Association des Amis de la Bibliothèque Tulle ; Association des Attelages Xaintrie ; Lutte Contre le Cancer ; ADAPAC ; Amis de la Bourrée ; FAL de la Corrèze ; Secours Populaire ; Association Conciliateurs de Justice ; AFM Téléthon ; ASP 19 Soins Palliatifs.

Parents d'Elèves : Martine LAVERGNE : « on avait l'habitude de donner 100€ »

A l'unanimité : 100€

Une discussion s'ouvre pour savoir si on donne à d'autres : Isabelle DAFONSECA : « quel est le budget qui reste pour donner aux autres associations ? » ; Emmanuel COMBE : « on écarte celles à qui on donne et les autres »

Lutte Contre le Cancer : Annick DUCATEL et JY ALIX : « c'est une action personnelle » ; Didier MASQUELIER : favorable à la subvention ; Décision du Conseil : Aucune subvention

Association des Amis de la Bibliothèque : ALIX JY : « viennent-ils à St JULIEN ? » ; Martine LAVERGNE : « OUI à l'école » : A l'unanimité du Conseil : 50€

Association le Fil des Aidants : Annick DUCATEL : « important c'est ce qui permet de libérer les familles » ; Isabelle DAFONSECA : « Ils rentrent dans les maisons de retraite » :

A l'unanimité du Conseil : 50€

ADAPAC : Isabelle DAFONSECA : « ils interviennent sur certaines personnes sur St Julien »

A l'unanimité du Conseil : 50€

Attelages : Isabelle DAFONSECA : « Ils font une brocante en juillet » ; Didier MASQUELIER : « en quoi St Julien est concerné ? » : A l'unanimité du Conseil : Aucune subvention

Secours Populaire : idem Lutte Contre Cancer : A l'unanimité du Conseil : Aucune subvention

Amis de la Bourrée : 100€

Subventions distribuées pour une somme totale de : 2 175€

2/ - DEMANDE ACHAT DE TERRAIN A LAGARDE :

Emmanuel COMBE étant partie prenante dans ce dossier, sort pendant la durée du débat.

Annick DUCATEL : « La demande émane de Mr et Mme SIRIEX, Eric. Il désire acheter 2 800 m2 de la parcelle communale 1147. »

« Etes-vous d'accord pour vendre un terrain communal ? »

Didier MASQUELIER : « Pour avoir été sur place une grosse partie est déjà utilisée par le propriétaire »
Annick DUCATEL : « Ils voulaient acquérir juste un bord mais leur demande a augmenté. Ils veulent une bonne partie du bien communal »

Didier MASQUELIER : « Le reste du bien va être enclavé après l'acquisition »

Annick DUCATEL : « Sur le principe voulez-vous vendre une partie du bien communal ? »

Maryline DELBOS : « C'est un commun du village ? »

Martine LAVERGNE : « Ils laissent le libre accès à Emmanuel COMBE » (NDR : Emmanuel COMBE est propriétaire de la parcelle 838)

Didier MASQUELIER : « la servitude restera t'elle ? »

Avis favorable unanime du conseil sur le principe de la vente à condition :

- Mr et Mme SIRIEX s'engage à payer tous les frais (enquête public, publications, géomètre, notaire,...) ;
- Il y aura une servitude de mise en place pour permettre au propriétaire de la parcelle 838, Mr COMBE, Emmanuel, d'y accéder. ;
- Que tous les habitants du village soient d'accord.

Annick DUCATEL : « il est évident que si les villageois (une enquête sera menée auprès de chaque villageois) ne veulent pas, cela ne se fera pas ; si c'est acquis par eux c'est à eux (NDR : Mr et Mme SIRIEX) qu'incombent tous les frais »

Le dossier étant clos, Emmanuel COMBE revient siéger.

3/ - L'AUBERGE :

Annick DUCATEL : « Pour l'auberge suite changement de propriétaire divers travaux doivent être effectués pour mise aux normes : - Suppression d'un WC (sani-broyeur dans le logement) en mauvais état, non remplaçable (impossibilité de faire une canalisation en passant par la cave); et comme il existe un autre toilette dans l'appartement cela ne pose pas de problème »

- Mise en eau de la lingerie ;
- Toilette extérieur : aménagement d'un WC PMR (personne mobilité réduite), prévoir également éclairage par détection et chauffage d'appoint pour l'hiver ;
- Changement également des fenêtres en mauvais état et non isolantes ainsi que la porte de la cuisine ;

Emmanuel COMBE : « on a des aides »

Annick DUCATEL : « normalement »

Didier MASQUELIER : « le snack bar ? »

Annick DUCATEL : « on attend »

Didier MASQUELIER : « Avez-vous vu les travaux qui avancent ? Ils vont vite en besogne. Ils utilisent les murs porteurs. »

Emmanuel COMBE : « c'est une structure bois donc ce sera facile à enlever »

Didier MASQUELIER : « On aurait pu être au courant »

Isabelle DAFONSECA : « Ils auraient pu en parler »

Annick DUCATEL : « Comme la commission était contre le bâtiment en plus, on est parti sur une structure adossée au mur »

Emmanuel COMBE : « si moins de 20m2 pas de déclaration de travaux. »

Martine LAVERGNE : « Etes vous d'accord sur le principe ? »

Victor FOURTET : « Si on fait quelque chose en façade ce serait dommage de ne pas faire les fenêtres »

Isabelle DAFONSECA : « c'est vraiment en mauvais état »

Accord à l'unanimité du Conseil pour consulter des entreprises pour estimer les travaux.

Annick DUCATEL : « on aura les devis pour le prochain conseil municipal »

4/ - ACHAT DIVERS :

Achat d'une tondeuse pour le cimetière aux Ets GARRELOU.

Montant : 495€ TTC

Accord unanime du conseil.

(quelqu'un a posé la question pourquoi dans cet Ets et non ailleurs – Réponse de Martine LAVERGNE : « c'est une entreprise sur la commune » ;

Prévoir aussi l'achat d'une débroussailleuse (tête anti rejet) pour le cimetière (devis en cours).

Gaëtan JALADIS : « acheter une grosse pour tous usages plutôt qu'une plus petite seulement pour le cimetière »

A voir au prochain conseil municipal.

5/ - PERSONNEL COMMUNAL :

Martine LAVERGNE : « Mme CODAZZI, Anne-Sophie, cuisinière à la cantine de l'école, décline le renouvellement de son contrat. Il va falloir pourvoir à son remplacement. »

Afin d'optimiser le recrutement, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Création de deux postes :

- Adjoint Technique Territorial : 29h
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2nd classe : 29h

Accord à l'unanimité du Conseil.

Isabelle DAFONSECA : « et Kati ? »

Martine LAVERGNE : « Si elle passe le CAP cuisine »

Victor FOURTET : « Par validation d'acquis ? »

Martine LAVERGNE : « NON- Si vous connaissez quelqu'un »

Didier MASQUELIER : « Y-a t'il des candidats ? »

Martine LAVERGNE : « Pas encore sur le marché »

« Elle arrête fin août » (A la demande de Didier)

Jean-Yves ALIX : « C'est un travail intéressant. Elle gère ses menus, ses dépenses, elle est autonome. Pour quelqu'un qui veut se lancer c'est vraiment très intéressant »

Martine LAVERGNE : « De même, nous devons trouver un ou une remplaçante pendant les congés de maternité (à compter de fin juillet) de Mme BRIATTE, Aurélie. Contacté : Rien au Centre de Gestion de Tulle. Comme pour les agents communaux ».

6/ - AFFAIRES DIVERSES :

a/ : Madame la Préfète nous a transmis copie du courrier qu'elle a fait à Mr Denis Raymond JENDAUT et Mr DULERY, Franck, propriétaires de l'étang de LABROUSSE.

Il s'agit d'un arrêté préfectoral relatif aux mesures conservatoires d'urgence de mise en sécurité du barrage de l'étang selon les mêmes termes que sur l'arrêté précédent, non mis en œuvre. Pour l'instant pas de réouverture de chemin.

Emmanuel COMBE : « Suite sorties de bois du chemin- ils doivent le remettre en état »

Le Conseil prend note.

b/ Renouvellement du contrat d'entretien des cloches de l'église nous est proposé par la société SAS HONORE, pour la somme de 300€ HT.

Avis Favorable à l'unanimité du Conseil.

c/ Mme DUCATEL, Annick nous donne communication des travaux de la Commission Déchets de la COM. COM. :

- Etudes et Conseils en cours pour optimiser les tournées et mettre en place une tarification incitative : les tournées ont un coût trop élevés ;
- Etude d'optimisation globale comprenant la gestion des bio-déchets ((Loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) 2023)) :
 - / Etablir un diagnostic du territoire et du service public de prévention et gestion des déchets ;
 - / Adopter un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

/ Nous devons diminuer de 15% nos déchets d'ici 2030 (c'est-à-dire 140kgs/an/h au lieu de actuellement 200kgs/an/h).

« C'est ce qui va déterminer comment vont être traitées nos poubelles dans l'avenir :

Deux solutions : - poubelles à puces ;

- colonnes avec clé VIGI = 1 droit à tant de kgs par mois, si plus facturation. »

A l'unanimité du Conseil : « Cela entraînera les décharges sauvages »

Annick DUCATEL : Exemple de MALEMORT : « Chaque maison a son conteneur personnel. Le ramassage des ordures ménagères se fait deux fois par mois et chacun paye la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en conséquence. Si vous avez plus d'ordures ménagères que prévues, sur demande, la mairie fournit des sacs d'une couleur différente. Vous pouvez alors le déposer près du conteneur. Il est enlevé (si pas la bonne couleur le sac n'est pas pris) et vous ne paierez pas plus cher. Par contre s'il y a enlèvement plus de 2 fois par mois, vous payez en plus »

« Si le bac est entouré avec de la rubalise ne pas mettre son sac »

Sophie MOREAU : « pour la gazette »

Annick DUCATEL : « je te l'ai envoyé début du mois »

Isabelle DAFONSECA : « Ce sont des bacs à Argentat ? »

Annick DUCATEL : « En 2023, les bio-déchets (obligé de faire un troisième tri); pas de déchets de table – moins de déchets ménagers et en compostage tout ce qui peut se composter. Nous en saurons plus en septembre. Le conseil communautaire va statuer. Il est nécessaire que l'on réfléchisse à ce qui est le plus approprié. A nous d'aller vers les administrés pour leur expliquer le tri. Un dossier est à votre disposition sur la table dans mon bureau à la mairie»

d/ Lors du conseil précédent une demande d'achat d'un terrain par Mr BOURBOUZE avait été mise en attente pour de plus amples renseignements.

Il souhaite agrandir son dépôt pour le stockage de palettes.

Jean-Yves ALIX : « Il faut garder le terrain pour d'autres artisans »

Maryline DELBOS : « il n'a pas son siège social à Saint Julien »

Victor FOURTET : « c'est indispensable pour lui ? »

Isabelle DAFONSECA : « d'un côté on a un tas de palettes et de l'autre côté on aménage l'entrée du bourg. Cela va faire un peu... »

A la majorité des membres le Conseil rejette la demande : 9 contre – 1 abstention)..

Gaëtan JALADIS : « vu la parcelle, il est difficile de stocker du bois sur celle-ci »

e/ Intervention d'Emmanuel COMBE :

1- « Problème d'eau pluviale à LECOUT chez Martignac.

Devis demandé à Mr MEILHAC maçon pour un montant de 1440€ TTC. »

Accepté à l'unanimité par le Conseil.

2- « Divers devis pour réfection de voirie sont en cours d'étude. Ils seront à finaliser au prochain conseil (dont l'accès à l'ancienne grange de Mr PLAZE à l'entrée de St Julien, rachetée pour l'installation d'un magasin-atelier d'engins de jardin : BERGHEAUD 33 471€ TTC ; TERRACOL : 39 611€ TTC).

Isabelle DAFONSECA : « Le passage des véhicules est possible ? »

Emmanuel COMBE : « OUI jusqu'à 3T5 »

Sophie MOREAU : « C'est obligé de faire de l'enrobé ? »

Emmanuel COMBE : « OUI, vu la pente. Il n'y a que ça qui tiendra. 2 devis –ils sont corrects »

Il explique ce qui doit être fait pour faire quelque chose d'efficace et qui dure dans le temps.

3- « rte de St CIRGUES : « entreprise MCR et AEL enterre les câbles BT et passage aux leds – la chaussée sera refaite pour mi-septembre »

« Une enquête a été effectuée, sur le domaine d'action de la Fédération EDF sur :

l'Extinction ou non de l'éclairage public une partie de la nuit ? La grande majorité des personnes contactées veulent garder l'éclairage toute la nuit.

Les ampoules actuelles seront ponctuellement remplacées par des ampoules « LED » (dépense prise en compte à 50-50 entre la FEDE et la commune). »

Sophie MOREAU : « cela ne coûterait pas moins cher après même en tenant compte du prix des travaux ? »
Emmanuel COMBE : « Non car c'est à l'allumage qu'il y a le plus de consommation. Il faut équiper le village de commande éclairage public et de radiolites. Ces dépenses ne sont pas justifiées par le gain de consommation »

4- « Dégradations chemin de VIDAL : « remise en état dès que le bois sera sorti par la Société CFBL vu avec Mr REYNES;

MIERMONT LA BESSE : Electrification -Mise en service début septembre – évitera tous problèmes de coupures – Village Miermont, La Besse, La Planchotte »

5- « Les travaux de remplacement de lanternes à « LED » dans la traverse du Bourg seront réalisés, en Octobre, par l'entreprise AEL (dépense prise en compte à 50-50 entre la FEDE et la commune) »

6-« D'autres revenus pour la commune : L'EDF et TOTAL ENERGIE ont toujours à l'étude la pose de photovoltaïque sur Saint Julien aux Bois. Si le projet devait aboutir, cela se ferait sans aucun frais pour la commune tant pour les travaux de mise en place que pour l'entretien régulier du terrain et des matériels. Cela nous rapporterait annuellement : 10 000€ pour le foncier plus 5 000€ de fonctionnement. A nous d'y réfléchir.

7- Maryline DELBOS : « saignée route Neuve »

Emmanuel COMBE : « Il s'agit d'un problème d'eau pluvial et d'assainissement chez Mr AURIAC. »

f/ Divers

Didier MASQUELIER : « A propos des arbres tombés = bois de chauffage pour personnes en difficulté. Que fait-on ? Moi ça me gêne de voir ces arbres tombés et que personne ne s'en occupe »

Victor FOURTET : « A titre occasionnelle je pourrais aider »

Jean-Yves ALIX : « Pourquoi ne pas faire comme avant ? »

Didier MASQUELIER : « pas d'affouage. Je suis assuré »

Annick DUCATEL et Martine LAVERGNE : Il ne faudrait pas qu'il t'arrive un accident »

Martine LAVERGNE : « Il faut voir »

Didier MASQUELIER ; « ouverture du chemin à LAPORTE. Ce n'est pas tombé dans les oubliettes ? »

Annick DUCATEL : « Pour l'instant rien. On fera appel aux personnes de Laporte »

g/ Depuis la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes, la Commission Accueil des Nouveaux Arrivants, planche sur la stratégie à employer pour dynamiser la Xantrie Val'Dordogne et le maintien de la démographie. Mr ALIX, Jean-Yves membre de la commission nous fait l'exposé de la situation, des moyens suggérés, de ce qui peut être fait par chaque commune, si les élus sont d'accord –une délibération et un vote favorable conditionnent la participation de la commune au projet-. Une charte du Village Accueillant a été rédigée, adoptée par la communauté de communes et proposée aux communes pour adoption. Elle stipule les conditions pour Devenir Village Accueillant et les engagements qui en découlent. Un groupe d'Ambassadeurs devra être constitué, composé de personnes motivées et bénévoles, volontaires, qui ont envie de s'engager à accueillir ; Des outils seront mis à disposition pour promouvoir nos villages : site Web dédié, stratégie de communication, guichet unique, conciergerie, stratégie globale, « pack accueil ».

Rien n'est bloqué, aucune décision définitive n'est prise, chacun reste libre de son action. Ce sont juste des idées d'actions qui peuvent être mise en place et utilisées pour valoriser notre commune et enrayer la chute de la démographie.

Décision à prendre à la prochaine réunion du conseil (première réunion des Ambassadeurs prévue au niveau de la COM. COM. en novembre).

h/ :

Isabelle DAFONSECA : « Où en sommes-nous avec le logement de l'ancienne mairie ? »

Annick DUCATEL: « d'autres projets sont en cours sur 3 ans donc à voir dans la deuxième période du mandat »

Sophie MORAU : « Je suis contente que cela ait évolué. Je suis contente de ce que j'ai écrit dans mes mails. »

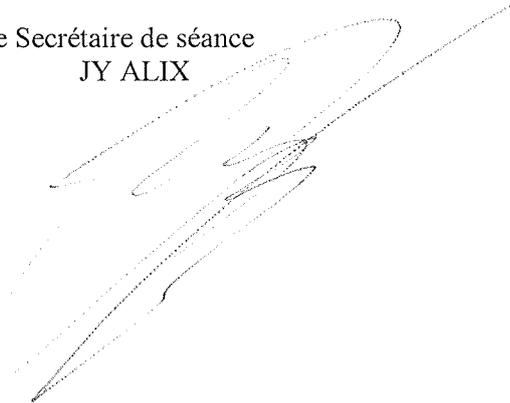
Maryline DELBOS : « Ce serait mieux de communiquer autrement que par mail »

Sophie MOREAU : « Mails écrits à chaud »

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Madame le maire lève la séance à 22h48.

Le Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal sera consultable sur le site internet de la commune.

Le Secrétaire de séance
JY ALIX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY ALIX', written over a faint dotted grid. The signature is slanted and consists of several fluid, connected strokes.